

ECONOMIE

Le Devoir, jeudi 30 avril 1992

La critique oblige SNC à changer de plan contre une perte de contrôle

Michel van de Walle
de la Presse canadienne

CONSTANT que son projet initial destiné à empêcher une éventuelle perte de contrôle rencontrait trop d'opposition chez ses actionnaires, SNC-Lavalin refait ses devoirs et propose des amendements majeurs destinés à apaiser les critiques.

« Il était devenu évident que la résolution initiale ne faisant pas suffisamment l'unanimité chez les investisseurs institutionnels », convenait hier le vice-président, finances et planification, Pierre Robitaille.

La décision d'amender le projet de restructuration du capital-actions a été prise mardi par le conseil d'administration de la firme de génie-conseil, soit une semaine à peine avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires mercredi prochain, le 6 mai. De toute évidence, la direction craignait que son projet ne recueille pas les deux tiers des voix nécessaires à son adoption.

Le problème est le suivant : l'actionnaire principal de SNC-Lavalin, une société de portefeuille qui regroupe quelque 520 employés de l'entreprise, ne détient actuellement que 50,08 % des votes, soit une bien mince majorité. Les employés sont les seuls détenteurs d'actions de catégorie B, comportant 15 droits de vote chacune, alors que les actions disséminées dans le public sont de catégorie A, n'ayant qu'un seul droit de vote.

Or, toute nouvelle émission publique d'actions de catégorie A de SNC-Lavalin compromettrait le contrôle majoritaire de la société des employés sur l'entreprise, ce qui provoquerait de l'incertitude et laisserait la porte ouverte à une tentative de prise de contrôle de l'extérieur. D'autant plus que les actions des employés (catégorie B) perdent leur qualité d'actions à vote multiple dès qu'elles sont diluées en deçà de 50 %. Résultat : les employés n'auraient plus que 6 à 7 % des votes, le cas échéant.

Pour contrer cette éventualité et s'assurer que la fusion de SNC avec Lavalin se complète dans les meilleures conditions possibles, la direction proposait aux actionnaires d'abaisser à 34 % le seuil où les actions de catégorie B perdent leurs 15 votes.

Cette proposition visait deux objectifs : assurer la stabilité dans le contrôle de l'entreprise pour un cer-

tain temps tout en lui permettant de procéder éventuellement à des émissions d'actions de catégorie A pour éponger une partie de la dette et assurer le développement de la firme.

Or, la proposition a rencontré une ferme opposition chez un certain nombre d'investisseurs institutionnels, dont la société torontoise Allen-vest. Même au Québec, des investisseurs institutionnels ont fait savoir leur désapprobation, confiait hier M. Robitaille. Il n'a pas voulu préciser lesquels, se contentant de dire que certaines dissidences avaient étonné la direction de SNC-Lavalin, qui s'attendait à plus de compréhension de la part d'investisseurs québécois par rapport aux objectifs visés.

La principale critique à l'égard de ce type de projet est qu'en empêchant les tentatives de prise de contrôle, on limite la spéculation boursière autour des entreprises offrant un potentiel de développement intéressant. Ce faisant, les possibilités de gains en capital provenant d'une hausse de prix des actions sont plus faibles, ce qui met en rogne les investisseurs qui cherchent un rendement maximal le plus vite possible.

Puisque SNC-Lavalin ne cherche pas à conserver le contrôle chez les employés à tout prix et pour toujours, la direction a donc décidé de répondre aux critiques en amendement sa proposition.

Elle suggère maintenant que soit fixé à 42 % (plutôt que 34 %) le seuil à partir duquel les actions de classe B perdent les avantages du vote multiple et se retrouvent avec un seul vote, sur le même pied que les actions de classe A disséminées dans le public.

Pour rassurer davantage les opposants qui craignent que cette situation ne survienne que dans dix ans, la direction propose que ces actions B perdent leur statut, quoi qu'il arrive, dans cinq ans, soit au plus tard le 6 mai 1997.

Cette modification permettra à SNC-Lavalin d'émettre jusqu'à 5,8 millions d'actions de classe A pour assurer son financement sans craindre d'être déstabilisée.

Enfin, la résolution originelle prévoyait de porter de 50 % plus un à 67 % le nombre de votes nécessaires à l'élection des administrateurs. Tout en maintenant ce volet du projet, un amendement prévoit maintenant un retour à la règle de la majorité simple dès que les actions de classe B à vote multiple deviennent des actions à vote simple.

Les assureurs au Québec ne paieront pas seuls la débâcle des Coopérants

Robert Dutrisc

LES ASSUREURS faisant affaire au Québec n'auront pas à éponger seuls le coût de la débâcle des Coopérants, une note salée de 140 millions \$ qu'un jugement de la Cour supérieure vient, dans les faits, de réduire pour eux à 40 millions \$.

Dans sa décision rendue mardi, le juge Paul Corribeau a entièrement donné raison à 12 compagnies d'assurance-vie québécoises et débouté la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (SIAP) sur l'interprétation à donner à ses règles de cotisations.

Cantonnée par la ministre déléguée aux Finances Louise Robic et l'inspecteur général des institutions financières Jean-Marie Bouchard, la SIAP soutenait que les assureurs actifs au Québec devaient rembourser éventuellement la totalité des cotisations versées par les assureurs du reste du Canada parce que les Coopérants faisaient affaire essentiellement au Québec. Le juge Corribeau en a décidé autrement : en vertu des règlements mêmes de la SIAP, les assureurs de l'extérieur du Québec n'ont pas le droit à un remboursement pris à même des cotisations perçues au Québec.

Ainsi, l'ensemble des assureurs canadiens a versé en 1991 une somme de 80 millions \$ — un demi de 1 % de leur chiffre d'affaires, le taux annuel de cotisations maximum prévu en cas de coups durs —, soit 20 millions \$ liés au volume d'affaires québécois et 60 millions \$ pour le reste du Canada.

Afin de rembourser ces 60 millions \$ fournis « temporairement » par les assureurs faisant affaire dans le reste du Canada, la SIAP prétendait que des cotisations particulières seraient prélevées au Québec au cours des prochaines années. En outre, comme ces sommes ne suffiraient pas, une cotisation supplémentaire de 60 millions \$ s'avère nécessaire qui aurait dû être remboursée intégralement par les assureurs actifs au Québec, ce que contestaient également les 12 assureurs, soit la SSQ, la Mutuelle des fonctionnaires du Québec (MFQ), l'Association d'hospitalisation du Québec, Aeterna-vie, Canassurance, L'Union Vie, Provinces-Unies, L'Entraide, La Québécoise Promutuel-Vie, la Mutualité (filiale de la SSQ), la Personnelle Vie (filiale de la MFQ) et L'Excellence.

Les règlements de la SIAP « ne contiennent rien qui puisse faire con-

clure que les cotisations prévues pourraient être remboursables et récupérables », a conclu le juge Corribeau.

Ce jugement remet en cause les fondements même de la SIAP, cet organisme formé il y a deux ans à peine par l'industrie canadienne de l'assurance-vie afin d'indemniser les assurés de compagnies devenues insolubles. Depuis la débâcle des Coopérants, son premier véritable test, la SIAP est contestée de toutes parts.

De Toronto, le vice-président de la SIAP, M. Yves Millette, a indiqué hier que l'organisme portera la cause en appel pour être « certain que le jugement est valable ». Comme les procédures d'appel s'étendent sur plusieurs années, la SIAP n'attendra pas ce jugement pour régler ses problèmes. L'organisme a d'ailleurs mis sur pied un groupe de travail, a rappelé M. Millette, « pour en arriver à un nouveau consensus au sein de l'industrie sur la SIAP » qui devrait aboutir à un « changement profond » des modes de fonctionnement de ce fonds d'indemnisation.

Du côté des 12 assureurs québécois, on pavait. Au cours d'un entretien hier, le président de la SSQ Pierre Genest a loué « l'excellent

travail » du juge Corribeau, rappelant que « si la SIAP est un fonds national, il faut qu'il soit vraiment national » et qu'advenant qu'il faille éponger des pertes, l'ensemble des assureurs canadiens doit se partager la note. « Sinon formons un fonds strictement québécois géré au Québec », a-t-il estimé.

Prompt sur la gâchette, la critique de l'opposition en matière d'institutions financières, le député de Gouin André Boisclair, a dénoncé la ministre déléguée aux Finances, Mme Louise Robic, « qui a à nouveau perdu la face ». En reprenant à son compte à l'Assemblée nationale l'interprétation de la SIAP selon laquelle seuls les assureurs faisant affaire au Québec paieront pour les déboires des Coopérants, la ministre « a manqué à sa première responsabilité qui est de défendre les compagnies québécoises », a déclaré au DEVOIR M. Boisclair.

Le député péquiste s'en est également pris au protocole d'entente signé en 1990 par la SIAP et la ministre qui « oblige l'inspecteur général à aider la SIAP à percevoir les cotisations au Québec ».

Ni Mme Louise Robic ni M. Jean-Marie Bouchard n'ont pu être joints hier.

Fraudes en tout genre dans les entreprises canadiennes

Et surtout en période de récession

Claude Turcotte

UN SONDAGE, auquel ont participé plus de 230 entreprises canadiennes de toute taille, dont une cinquantaine du Québec, a révélé que 63 % d'entre elles ont été victimes de fraude au cours des deux dernières années. Qui en sont les responsables ? 60 % ont été commises par des employés, 24 % par des membres de la direction et 16 % par des gens de l'extérieur.

M. Pierre Saint-Laurent, chargé du service de juricomptabilité et des enquêtes pour fraudes, ainsi qu'assistant dans le cabinet de services professionnels de Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne, constate maintenant comme à la récession du début des années 80 que les cas de fraudes augmentent en période de difficultés économiques, même chez les gens qui n'ont pas perdu leur emploi. Il fait en effet la distinction entre fraude et vol. Il y a fraude lorsque quelqu'un profite de ses fonctions dans une entreprise pour utiliser le système en place et détourner à son profit des biens ou avantages auxquels il n'a pas droit.

Pour leur part, les répondants croient que la fraude est en hausse à cause des pressions économiques et du déclin des valeurs de la société. Ils affirment que la fraude devient plus sophistiquée et que la formation permettant de déceler les fraudes est inadéquate, d'autant plus qu'avec l'évolution technologique, pensent-ils, la « fraude informatique » deviendra de plus en plus courante.

Les types de fraude les plus fréquents chez les employés portent sur le détournement en espèces (19 %) et de stocks (16 %). Il y a 15 % des fraudes portant sur les notes de frais et 11 % sur la falsification de chèques. Chez les employés, les commissions secrètes ne représentent que 5 % des cas de fraude, en comparaison de 9 % chez le personnel de direction. Certains s'étonneront sans doute que 24 % des fraudes dans une entreprise soient l'oeuvre de membres de la direction.

À cet égard, M. Saint-Laurent mentionne que les gens de la direction ont souvent des besoins d'argent plus grands que les employés et qu'ils sont évidemment en position de contrôle, de telle sorte qu'il est plus facile pour un dirigeant d'abuser du système sans que d'autres personnes ne s'en aperçoivent. De plus, un subalterne qui se rend compte d'une fraude causée par son supérieur a souvent peur d'en informer un patron de rang plus élevé, car il arrive que la fraude s'érige elle-même en système.

M. Saint-Laurent, qui situe son travail à mi-chemin entre celui d'un vé-

rificateur-comptable et celui d'un enquêteur privé, raconte que le pire cas qu'il ait eu à fouiller fut celui d'une filiale québécoise d'une entreprise canadienne dont le président à Toronto avait été informé par lettre anonyme qu'il y avait détournement d'actifs dans sa filiale, néanmoins la plus rentable de tout le groupe. On a par la suite découvert que les cinq membres de l'équipe dirigeante de la filiale travaillaient en collusion avec 15 fournisseurs.

Parmi les nombreux dossiers de fraude qu'on lui a confiés ces dernières années, M. Saint-Laurent pense entre autres aux fraudes contre les investisseurs proprement dits. Il a eu personnellement à s'occuper depuis trois ans au Québec de 12 dossiers impliquant des investissements de 220 millions \$. Souvent, les victimes sont des gens d'affaires avertis mais trop pressés de faire de l'argent rapidement qui se laissent prendre par des états financiers conçus pour les séduire.

Quoi qu'il en soit, le personnel de direction qui tombe dans le piège de la fraude pêche à 24 % sur les notes de frais, puis à 18 % sur les conflits d'intérêt et à 14 % sur le détournement de fonds. Par ailleurs, la fraude préférée des gens de l'extérieur est celle des factures falsifiées (28 %). Les commissions secrètes et pots-de-vin constituent 10 % des fraudes pratiquées de l'extérieur.

Il est impossible, selon M. Saint-Laurent, d'évaluer le coût de toutes ces fraudes. D'ailleurs, on parvient à peine à se rendre compte qu'il y a des fraudes dans une entreprise, puisque les contrôles internes contribuent à la découverte de 10 % des fraudes seulement. Le sondage montre que 55 % des fraudes sont décelées grâce à l'intervention de personnes à l'extérieur de l'entreprise, à savoir des clients, des policiers, des fonctionnaires et des lettres anonymes. Plus étonnant encore, 25 % des fraudes sont découvertes accidentellement.

Les répondants mentionnent néanmoins que 64 % des fraudes portent sur des montants de moins de 25 000 \$; il y en a 33 % sur des valeurs se situant entre 26 000 \$ et 500 000 \$ et 2 % qui impliquent une somme d'argent dépassant un million \$.

Les profits d'Imasco grimpent de 23 %

d'après la Presse canadienne

L'ÉCONOMIE canadienne a beau être en récession, les profits d'Imasco, eux, ne le sont pas.

Au premier trimestre de l'exercice 1992, la compagnie a encaissé un bénéfice net de 63,6 millions \$ ou 0,48 \$ par action, soit une hausse de 23 % par rapport au même trimestre de l'an dernier.

« La croissance que nous avons connue l'an dernier se poursuivra en 1992 et 1993 », a prédit hier le président et chef de la direction, Purdy Crawford, lors d'une rencontre de presse précédant l'assemblée annuelle des actionnaires à Montréal.

Lors de l'exercice financier complet de 1991, Imasco a encaissé un profit net de 331,6 millions \$ ou 2,56 \$ par action.

Même si les ventes au détail des cigarettes ont diminué en raison de la contrebande et d'une baisse dans l'usage du tabac, Imperial Tobacco, une des principales filiales, a quand même vu son bénéfice d'exploitation augmenter de 9 % au premier trimestre. Il est passé de 85 millions \$ à 92,7 millions \$. Cette société détient 62 % des parts du marché canadien de la cigarette.

Le président et chef de la direction d'Imperial Tobacco, Jean-Louis Mercier, a signalé que les ventes de cigarettes de la compagnie à l'extérieur du Canada, principalement aux États-Unis, ont doublé. De 7 à 8 % des ventes totales en 1990, les exportations ont compté pour 17 % l'an dernier de la production totale.

Dans le texte de son allocution aux actionnaires, le président Crawford s'est plaint à nouveau des taxes élevées sur le tabac. L'an dernier, a-t-il fait remarquer, les prix de détail des cigarettes ont augmenté de près de 40 %.

Cela a eu pour effet de stimuler les achats outre-frontière (comme le montre la hausse des exportations d'Imperial Tobacco) de même que les activités de contrebande. « La contrebande du tabac est causée par la taxation excessive », estime M. Crawford.

Le président d'Imasco est satisfait de ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ait décidé de réduire de près de 30 % les taxes sur les produits du tabac. Il espère que les autres provinces, de même qu'Ontario, agiront dans le même sens en « s'attaquant à la cause plutôt qu'aux symptômes ».

L'autre grande filiale d'Imasco, le Canada Trust, a enregistré des revenus dépassant le milliard de dollars au cours du seul premier trimestre du présent exercice. Là aussi le bénéfice d'exploitation a été en hausse, atteignant 84 millions \$ au premier trimestre en regard de 73,5 millions \$ l'an dernier.

Le Canada Trust a prêté une somme d'environ 170 millions \$ au géant immobilier Olympia & York. M. Crawford ne semble toutefois nullement inquiet, affirmant que ce prêt est appuyé par de solides garanties.

L'économie US sort de la récession et se dirige vers une modeste reprise

Une analyse de Peter Szekely
de l'agence Reuter

NEW YORK — La hausse de 2 % du produit intérieur brut (PIB) américain au premier trimestre de cette année montre que l'économie sort enfin de la récession et renouera avec la croissance — encore modeste — cette année.

« Ce fut un trimestre de croissance solide, alimentée par les dépenses de consommation, l'investissement locatif et le commerce, les ingrédients habituels d'une fin de récession », déclare Allen Sinai, économiste principal de la The Boston Co.

« Tout indique que nous sommes —

enfin — sur la route d'une reprise durable. »

Le département du Commerce a annoncé que le taux de croissance observé au premier trimestre a été le plus fort depuis le premier trimestre de 1989, époque où le taux de croissance annualisé avait été de 2,5 %.

Le chiffre, conforme aux prévisions des économistes, n'a pas surpris les marchés. Il avait déjà été largement annoncé par les responsables de la Réserve fédérale, y compris son président, qui avait « lâché » ce chiffre le 17 avril devant la Commission bancaire du Sénat.

David Mullins, vice-président de la FED, a réaffirmé mardi à Washington que l'économie américaine était en marche vers une reprise modeste.

Une forte consommation a provoqué une baisse de 26,1 milliards \$ des stocks des entreprises, dont le renouvellement devrait alimenter la croissance au second trimestre, disent les économistes.

« Les ventes au détail ont connu une belle croissance de 4,8 %, estime Peter D'Antonio, économiste à la Citicorp Global Finance N.A., qui souligne que cette baisse des stocks est excellente pour l'économie. Citicorp prévoit un taux de croissance du PIB de 3 % au deuxième trimestre.

DRI/McGraw Hill avance également un taux de 3 % par trimestre pour le reste de cette année, mais son économiste Cynthia Latta formule quelques réserves.

« Le PIB du premier trimestre a été soutenu par la consommation (qui représente les deux tiers des ventes finales) et nous ne pouvons

pas espérer que les dépenses se maintiendront à ce rythme », note-t-elle.

En outre, le niveau de consommation observé sur la période compense en partie le trimestre précédent, où elle avait été très faible.

Enfin, si les exportations américaines resteront fortes, les importations vont augmenter plus vite. « L'économie de nos principaux partenaires commerciaux ralentit, ils sont en retard sur nous dans le cycle économique », fait-elle observer.

Soutenu par la baisse des taux hypothécaires, l'investissement résidentiel a également bien progressé depuis plusieurs trimestres. « Je ne m'attends pas à ce que la croissance à deux chiffres que nous avons observée pour trois trimestres se poursuive. Le logement restera (un secteur) de croissance, mais les taux hypothécaires ne baisseront plus », ajoute encore Latta.

Charles Liebermann, directeur de la recherche pour les marchés financiers à la Chemical Banking Corp, est également réservé sur le maintien du niveau de la consommation. « Les consommateurs surs sont donné à coeur joie. Ils ont surpris les entreprises et les commerçants, qui ont sorti les produits de leurs stocks. »

Mais la progression de la consommation ne s'accompagne pas d'une hausse comparable des revenus, et la reprise de la consommation pourrait ne pas se poursuivre. « D'où l'importance que prendront les prochains chiffres du chômage, publiés le 8 mai », estime Charles Liebermann.

La valeur du commerce entre les provinces canadiennes atteint les 90 milliards \$

OTTAWA (PC) — La valeur du commerce entre les provinces canadiennes a atteint 90 milliards \$ en 1988, en hausse de 16 % par rapport à 1984.

En divulguant les plus récentes statistiques sur les échanges commerciaux interprovinciaux, hier, Statistique Canada révélait que l'Ontario est le plus important partenaire commercial du Québec, et réciproquement.

Le Québec a expédié pour 14 milliards \$ de biens vers l'Ontario, ce qui représente 15 % environ de toutes ses expéditions de 1988. L'Ontario a acheminé pour 15,5 milliards \$ — 8 % du total de ses expéditions — au Qué-

bec.

Statistique Canada a constaté que « seuls le Québec et l'Ontario exportent en quantités significatives sur les marchés de l'Est et de l'Ouest du pays, tandis que les échanges entre l'Est et l'Ouest demeurent limités ».

Les exportations interprovinciales représentaient près du quart de toutes les expéditions des provinces en 1988, soit à peu près la même proportion qu'en 1984.

C'est la Colombie-Britannique qui a connu la plus forte hausse des exportations en direction d'autres provinces, en pourcentage. Il s'agissait en majorité de bois de construction.

Par contraste, l'Alberta a subi une chute substantielle de ses exportations en raison de la plongée des prix du pétrole en 1986. L'agence fédérale ne pouvait fournir de chiffres précis à ce sujet.

Toujours selon Statistique Canada, les exportations entre provinces occupaient une part relativement réduite des expéditions de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et de l'Ontario, mais elles représentaient une portion nettement plus importante des expéditions des Provinces maritimes, de l'Alberta, du Manitoba et, en moindre proportion, du Québec.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1763.49
	+ 13.57
TSE-300	3357.02
	+ 19.10
Dow Jones	3333.18
	+ 25.26
Dollar canadien (US Cents)	83.70
	+ .05
Or (New York-US\$)	336.10
	- .80

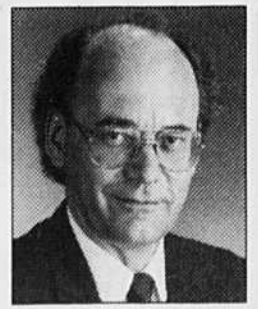
(PC)

PREMIER

Cabinet d'affaires publiques

Avis de nomination

Me Guy V. Lefebvre, président-directeur général du Cabinet d'affaires publiques Premier annonce la nomination de monsieur Yvon Charbonneau à titre de vice-président principal et associé de la firme.



Yvon Charbonneau

Avant de se joindre à Premier, M. Charbonneau occupait le poste de vice-président, Relations publiques / Environnement chez SNC Lavalin. Il avait été auparavant président de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux pour le BAPE ainsi que président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Premier offre à sa clientèle, grandes entreprises et organismes publics et parapublics, des services spécialisés en gestion d'enjeux, en relations publiques et communautaires ainsi qu'en relations gouvernementales et gestion de l'environnement.